

COMMUNE DE PERON (AIN)EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Certifié exécutoire
suite à la transmission
au contrôle de légalité
le
→ 9 NOV. 2023**

Le 7 novembre 2023

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES A PARTIR DE
25 000 € HT DEVIS COLAS : TRAVAUX ELARGISSEMENT CARREFOUR ROUTE
DES JEUNES/ROUTE DE PERON POUR AMELIORATION Giration DES BUS**

L'An deux mil vingt-trois le sept du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire à la Maison des Associations, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbre présents : 16

Nbre votants : 19

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, Adjoints
M. Blanc Jérémie, Conseiller Municipal délégué,
Mmes De Jesus Catherine, Fol Christine, Golay-Ramel Martine, Hugon Denise,
Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod Guillaume,
Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés

Mme Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine, Conseillère,
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire,
Mme Fournier Céline, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine, Adjointe,
M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller Municipal

Madame le Maire rappelle la délibération en date 06 juillet 2022, suivant le 4^{ème} alinéa de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 25 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 0%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Madame le Maire indique ensuite à l'assemblée qu'il y aurait donc lieu de l'autoriser expressément à engager les dépenses d'un montant égal ou supérieur à 25 000 € HT, n'entrant pas une augmentation du montant du devis initial supérieur à 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Madame le Maire dépose sur le bureau le devis correspondant, ne faisant pas l'objet d'un contrat spécifique ou d'une procédure formalisée de mise en concurrence et publicité obligatoires :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	Article	Intitulé	Détail	Fournisseurs	Montant HT	Montant TTC	Observations
114 Parking communal jonction carrefour route des Jeunes/route de Péron	2151	Travaux d'élargissement du carrefour Route des Jeunes/Route de Péron	Devis N° 206952 du 05/06/2023	COLAS	31 249,00 €	37 498,80 €	Crédits votés à hauteur d'une estimation de 20 000 € au BP 2023 sur montant total opération de 200 000 €. La différence de 17 498,80 € est déduite de la provision de 180 000 € votée pour l'aménagement du parking.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE le devis COLAS de 31 249,00 € HT soit 37 498,80 € TTC tel que présenté dans le tableau ci-dessus,

DIT que son financement a été inscrit au budget primitif 2023 sur l'opération 114 « parking communal jonction carrefour route des Jeunes/route de Péron à hauteur d'une estimation de 20 000 €,

ACCEPTE que le financement complémentaire à hauteur de 17 498,80 € soit prélevé sur la provision de 180 000 € affectée à l'aménagement d'un parking communal sur cette même opération 114 « parking communal jonction carrefour route des Jeunes/route de Péron »,

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à engager les travaux, à signer ledit devis, et toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire.



B. Blaize